

Projet de Récupération de territoires traditionnels dans les Province de Río Negro et Chubut en Argentine



Contexte

Dans les années 1879 à 1881, le gouvernement argentin a mené une campagne militaire appelée "Conquista del desierto" (Conquête du désert). Cette invasion militaire a eu comme résultat un véritable génocide du peuple Mapuche. Ces territoires occupés traditionnellement par les Mapuche ont été remis par l'Etat argentin, soit aux militaires, à titre de récompense pour leur participation dans l'invasion, soit à des familles locales ou étrangères puissantes qui avaient financé la « Conquête du désert ». Dans la société argentine de fins du XIXème siècle et la quasi-totalité du XXème siècle, les Mapuches étaient méprisés, exclus et réprimés. De cette manière, marginalisés par la société, exclus du commerce, sédentarisés de force, appauvris et persécutés, les Mapuche se sont vus obligés de cacher leur identité, de changer de nom, d'arrêter de parler leur langue et d'éviter la pratique de leurs coutumes traditionnelles afin de se protéger (leur langue, le Mapudungun, a pratiquement disparu en Argentine). Avec le temps, les Mapuche des zones rurales se sont réorganisés économiquement par la pratique de l'élevage, à petite échelle, des moutons et des chèvres dans les zones les moins fertiles de la Patagonie argentine (entre 40 et 200 animaux par famille) et en complément pour améliorer leurs moyens de subsistance, ils fabriquent et vendent des produits artisanaux. Durant cette période, ils n'ont jamais réussi à obtenir la titularisation de leurs terres. Dans d'autres cas, ils ont été, à nouveau, expulsés de leurs terres, victimes de la fraude, de la violence et ont fini par agrandir les bidonvilles de misère autour des centres urbains, réalisant les travaux les moins rémunérés. Des victimes permanentes de la discrimination, la qualité de vie des Mapuches est bien au-dessous du niveau de vie minimum du pays, loin de leurs territoires et de leur culture.

L'occasion de se reconstruire naît dans la région du Río Negro avec la formation en 1980 d'un puissant mouvement politique et social qui revendique les droits du peuple Mapuche et donne lieu à l'entrée en vigueur en 1988 d'une loi intitulée « Ley Integral del Indígena » (*Loi intégrale de l'indigène*) avec une ample reconnaissance des droits des peuples autochtones et qui reconnaît dans son texte le « **Conseil Assesseur Indigène** » (CAI) comme le représentant naturel des intérêts de la nation Mapuche dans la région du Río Negro. Río Negro est une province avec un territoire 5 fois plus grand que celui de la Suisse mais 13 fois moins peuplé. Toutefois, malgré la promulgation de la *loi intégrale de l'indigène*, la loi est restée lettre morte et le CAI a été boycotté.

+ 41 22 320 29 02

mci.fgc@gmail.com

<http://www.mcifgc.ch>

c/o Maison des Associations

Rue des Savoises 15

1205 Genève

Il a fallu attendre jusqu'en 1994 lorsque la Constitution Nationale d'Argentine reconnaît la préexistence ethnique et culturelle des peuples autochtones et que l'Argentine ratifie en 2000, la Convention Internationale N°169 de l'Organisation Internationale du Travail sur les Peuples autochtones, pour que la loi régionale et le CAI renaissent avec force et une volonté renouvelée.

En 1992, le CAI a rendu visible l'existence des Mapuche au Puel Mapu (Argentine) mais aussi leur détermination dans la lutte pour la récupération de leur territoire (Wall Mapu) qui pour eux représente la continuité de la vie, leur vie.

Actuellement, après avoir récupéré plus de 100.000 hectares, ils souhaitent parvenir à consolider leur présence dans leur territoire en améliorant la production et en élaborant un plan économique qui prenne en compte les pratiques de leurs ancêtres et l'expérience de leur organisation.

Dans le cadre d'une Demande collective de reconnaissance de leurs terres, ils espèrent obtenir une reconnaissance inconditionnelle des terres qu'ils occupent traditionnellement. Ces terres deviendraient inaliénables, imprescriptibles, et impossibles à exproprier. Et si elle aboutit cette demande pourrait donner lieu à une jurisprudence qui permettra aux autres peuples indigènes de l'Argentine à faire reconnaître leurs droits sur leurs territoires ancestraux.

Partenaire local

Le CAI a été fondé dans les années 80 lorsque le gouvernement de la Province de Rio Negro a fait appel aux communautés Mapuche pour participer à la rédaction de la *Loi intégrale de l'indigène*.

Le MCI collabore avec le CAI depuis 2001 avec le soutien financier de la FGC depuis 2004 par l'intermédiaires des projets 03-44, 06-33, 09-01, 11-07, 14-10.

Bénéficiaires du projet

Jusqu'à 2014, le CAI était composé de 28 Lof (familles) intégrant 18 communautés Mapuche. Ces membres qui vivent dans des zones rurales ou urbaines, représentent environ 1200 personnes dont la plus part sont des enfants. Depuis 2014, le CAI appuie également 4 nouvelles communautés et 6 nouveaux Lof. Les communautés et Lof mentionnées se sont auto reconnus et organisés comme tels avec l'appui du CAI depuis 1998.

Objectifs du projet

Le CAI a comme objectif général: Récupérer, affirmer et garantir la continuité de l'identité Mapuche et la survie du Peuple Mapuche dans la région. Pour atteindre cet objectif le CAI propose dans le cadre de ce projet de :

- a) Récupérer et obtenir la reconnaissance sociale, légale et politique des territoires occupés traditionnellement par les communautés Mapuche de la région et ceci notamment à travers l'aboutissement d'une Demande Collective de Reconnaissance des Terres.
- b) Permettre que les communautés Mapuche de la région prennent conscience de leurs droits ancestraux, en facilitant la génération de dirigeants et de relais dans les communautés.
- c) Sensibiliser la société civile et les organismes de l'État sur les droits Mapuche, au moyen d'une participation active dans les réseaux des organisations de base du Peuple Mapuche ainsi qu'en intégrant des réseaux locaux, nationaux et internationaux qui partagent des objectifs similaires.

Résultats Obtenus durant la phase précédente

Au cours de la dernière phase du projet, le CAI a débuté des nouveaux processus de récupération des terres dans la région du Rio Negro dans trois communautés. En parallèles il continue d'avancer pour documenter l'occupation traditionnelle des communautés pour faire aboutir une Demande Collective de Reconnaissance des Terres qui devrait garantir définitivement le droit à la terre des communautés.

Une autre avancée importante est la publication d'un décret du Gouverneur de la province du Río Negro (avril 2015) qui permet aux membres des communautés et Lof Mapuche d'accéder à des titres de propriété pour leur bétail sans avoir de titre de propriété pour les terres qu'ils occupent traditionnellement. L'élevage (moutons-chèvres) est l'activité économique principale pour les communautés et l'absence d'autorisation de faire pâturer leur bétail entravait la possibilité des communautés de se développer économiquement et d'améliorer leur condition de vie.